

Collège d'autorisation et de contrôle
Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 29 octobre 2020.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 100 du décret sur les services de médias audiovisuels ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.

Identification du demandeur

Raison sociale ou nom	A.S.B.L. Syndicat d'initiative d'HAM-SUR-HEURE
Siège social	Clos Belgeonne 46120 Ham-sur-Heure
Numéro d'entreprise	0401.694.024
Date d'introduction de la demande	28 septembre 2020

Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	Du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021 inclus
Nom de la station	HAM-SUR-HEURE
Fréquence	88,8 MHz
Adresse	31 rue du Cheneau – 6120 Ham-sur-Heure
Coordonnées géographiques	50 N 19' 45" / 004 E 25' 02"
PAR totale	20W (13dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	10m
Directivité de l'antenne	D (cfr diagramme ci-joint)

Diagramme directionnel de l'antenne

Azimuth [deg]	atténuation [dB]	Azimuth [deg]	Attenuation [dB]	Azimuth [deg]	atténuation [dB]
0	9,0	120	6,0	240	0,0
10	8,0	130	6,0	250	0,0
20	4,0	140	6,0	260	0,0
30	5,0	150	5,0	270	0,0
40	6,0	160	4,0	280	0,0
50	6,0	170	3,0	290	0,0
60	6,0	180	3,0	300	0,0
70	6,0	190	2,0	310	0,0
80	7,0	200	1,0	320	0,0
90	7,0	210	1,0	330	1,0
100	7,0	220	0,0	340	8,0
110	6,0	230	0,0	350	9,0

Fait à Bruxelles, le 29 octobre 2020

